

Attentat de Nice : L'association Promenade des anges « scandalisée » dans l'enquête sur la sécurité de la Prom

lundi 17 février 2020, par [Thémis](#)

Deux décisions prises récemment par la juge d'instruction chargée de définir des responsabilités ont « indigné » l'association de victimes.

Des forces de l'ordre le 15 juillet 2016 autour du camion utilisé dans l'attentat de Nice, sur la Promenade des Anglais à Nice la veille — ANNE-CHRISTINE POUJOLAT AFP

L'association Promenade des anges se dit « scandalisée » par deux décisions prises par la juge d'instruction chargée d'instruire l'enquête sur le dispositif de sécurité mis en place le soir du 14 juillet 2016 à Nice.

La magistrate lui a notamment refusé « d'accéder à un exemplaire complet de la procédure ».

L'association de victimes Promenade des anges se dit « indignée ». Dans un communiqué publié ce lundi sur sa page Facebook, elle se dit « scandalisée » par deux décisions prises par la juge d'instruction chargée d'instruire l'enquête sur le dispositif de sécurité mis en place le soir du 14 juillet 2016 à Nice, où un attentat a fait 86 morts.

L'association, qui s'est constituée partie civile dans ce volet de l'enquête, ne comprend notamment pas pourquoi la magistrate, qui a pris la suite d'un autre juge, a rejeté « [sa] demande d'accéder à un exemplaire complet de la procédure » pour que « l'information judiciaire se poursuive dans un cadre serein sans risque de pression ».

Une décision d'autant plus « scandaleuse » pour Promenade des anges que « la juge a autorisé l'accès à ce même dossier à la ville de Nice », exposent ses responsables.

Des liens avec la date des élections municipales ?

Autre point d'agacement : la date de remise d'un rapport, prévue en janvier et qui vient d'être prorogée à juin 2020. « La juge avait ordonné une mission d'expertise pour définir si la présence des plots en béton, présents quelques jours plus tôt lors de l'Euro 2016, aurait empêché le camion de pénétrer sur la Promenade des Anglais », rappelle l'association. « Nous nous interrogeons sur l'existence de liens entre cette prolongation et la date des élections municipales », pointe-t-elle.

En juillet dernier, l'avocat de l'association avait dénoncé « les très fortes pressions » autour de cette enquête. Des auditions sous statut de témoins assistés du préfet d'alors Adolphe Colrat, de son directeur de cabinet Xavier Lauch, aujourd'hui chef de cabinet d'Emmanuel Macron, ainsi que du maire Christian Estrosi et de son premier adjoint avaient été menées.

Le 14 juillet 2016, environ 30.000 personnes étaient massées sur la promenade des Anglais quand l'auteur de l'attentat a foncé dans la foule avec un camion de 19 t.

Publié par Fabien Binacchi, pour 20minutes, le 17 février 2020.